

Demande de permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain
Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13.1)

SECTION A – Identification du requérant

Nom de la compagnie		
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Courriel	N° téléphone ()	N° télécopieur ()
Site Web de la compagnie		

SECTION B – Documents d'accompagnement

Cette demande de permis de recherche doit être accompagnée :

- d'un plan faisant l'objet de la localisation de la demande de permis;
- d'un programme des travaux attesté par un géologue ou un ingénieur géologue qui précise la nature et l'étendue des travaux envisagés selon les renseignements géologiques et géophysiques détenus par le requérant;
- du paiement d'au moins 80 % des droits estimés de la première année, à raison (ou sur la base) de 0,10 \$ l'hectare.

Note : Pour que le permis soit officiellement délivré, il faut obtenir au préalable la confirmation, par le Ministère, de la superficie exacte demandée par le requérant et payer le solde des droits de la première année.

SECTION C – Identification de la compagnie (dans le cas d'une première demande)

Dans le cas d'une personne morale, la demande doit également indiquer :

- le statut juridique (joindre une copie de l'enregistrement auprès de l'Inspecteur général des institutions financières);
- les noms des dirigeants;
- les principaux domaines d'activités et le champ de spécialisation;
- l'expérience et les principales réalisations;

Les derniers états financiers annuels et trimestriels produits par un comptable agréé doivent être joints à la demande.

SECTION D – Déclaration

Je certifie que les renseignements fournis à l'appui de cette demande sont exacts.	Fonction
Signature du requérant	Date